



Ancien surendettement et prêt immobilier

Par **Lolo89100**, le **21/01/2010 à 11:04**

Bonjour,Je suis dans les premières phases d'une recherche pour un achat immobilier, et je me pose une question.J'envisage cet achat avec mon partenaire de PACS qui a eu un dossier à la commission de surendettement il y a quelques années (je ne me souviens plus combien exactement). Sa situation est aujourd'hui rétablie.Je me demande si cela peut-être un frein pour l'acceptation du crédit sachant que notre taux de surendettement sera inférieur à 30% par rapport à nos revenus cumulés.

Par **Patricia**, le **21/01/2010 à 19:16**

Bonsoir,Dans votre cas, c'est à la fois Oui "et" NonLa plupart des banques sont réticentes à accepter un crédit à long terme raux personnes qui ont été fichées BdF.Les points qui peuvent être favorables pour vous et l'inciter à vous rn'accorder, sont :rn- que vous ferez une demande en communrn- que vos mensualités ne dépasseront pas 33% de vos revenus netsrnLe mieux est de prendre rendez-vous avec un des conseillers financiers pourrnlui expliquer et constituer votre dossier.